|  |
| --- |
| Mairie de NiortPôle Vie de la Cité et du Territoire Service Culture |



**DOSSIER 2024**

**CONVENTION D’OBJECTIFS – CULTURE**

En application du Dispositif d’aide aux structures

professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines

de la création, de la diffusion et de la pratique artistique,

voté au Conseil municipal du 14 décembre 2023

 (Hors Equipements labellisés et de diffusion)

**ASSOCIATION : …………………………………………………………………………………………………**

|  |
| --- |
|[ ]  Volet aide à la Structuration |
|[ ]  Volet aide au Projet de Création |
|[ ]  Volet aide à la Diffusion |
|[ ]  Volet aide au Projet d’Action Culturelle |
|[ ]  Volet aide à l’Organisation d’Evénements Artistiques |
|  |  |

**Dossier à retourner au plus tard le vendredi 02 février 2024**

Mairie de Niort

 Service Culture

CS 58755

79027 NIORT Cedex

|  |
| --- |
| Sommaire  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Présentation générale de votre association*** Demandes d'informations d'ordre juridique et administratif sur votre association.
	+ Nota : Les parties grisées sont destinées aux informations paraissant sur le site Internet de la Ville de Niort, [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com), et dans le répertoire des associations.
 | **Pages 3 à 6** |
| **Pièces à joindre à votre dossier (dans tous les cas)** | **Page 7** |
| **Pièces et éléments à fournir par volets****Attestation sur l'honneur*** Demande de subvention ;
* Attestation des informations inscrites dans le dossier ;
* Autorisation de diffusion de certaines informations du dossier ;
* Informations juridiques sur les subventions.

**Contrat d’engagement républicain**  | **Pages 8 et 9****Page 10****Pages 11 et 12** |

**ATTENTION** :

Votre demande de subvention ne pourra être prise en compte que si ce dossier est intégralement complété et signé par le(a) Président(e).

|  |
| --- |
| Présentation générale  |

|  |
| --- |
| RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE |

**ASSOCIATION** : ……………………………………………………………………………………………………………….

Siège social : ……………………………………………………………………………………………………………………..

Adresse postale : …………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone : ……………………………………………………………………………………………………………………….

Site internet : ………………………………………………… Courriel : ……………………………………………………….

**Statuts :**

N° d’enregistrement en Préfecture : ……………………………………

Déclaration en préfecture : Le ………………………… à ………………………………….

Date de publication au Journal Officiel : ………………………………

**Numéros nationaux d’identification SIREN & SIRET :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Code SIRET (\*)** | **Code APE** |
|  |  |

**(\*) Ce numéro est obligatoire pour le versement d’une subvention.**

**La demande se fait sur le site officiel de gestion des associations :** [**https://lecompteasso.associations.gouv.fr**](https://lecompteasso.associations.gouv.fr)

Votre association est-elle affiliée à une fédération ou une ligue ?

 [ ]  Oui [ ]  Non

Si oui laquelle :… ………………………………………………………………………………………

**Votre association dispose-t-elle d’un agrément administratif ?**

 [ ]  Oui [ ]  Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) : ……………………………………………………………………..

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type d'agrément** | **attribué par** | **en date du** |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Votre association est-elle reconnue d’utilité publique par arrêté ministériel ?**

 [ ]  Oui [ ]  Non

**Votre association dispose-t-elle d’un commissaire aux comptes ?**

 [ ]  Oui [ ]  Non

|  |
| --- |
| Présentation générale  |

**Pour les structures administrées selon un autre mode d’organisation que celui-ci-dessous, merci de transmettre les informations sur papier libre.**

|  |
| --- |
| MEMBRES DU BUREAU |

**PRESIDENT(E) :** élu(e) le \*....................................... pour une durée de ....... an(s)

*\* date de la dernière élection (à remplir impérativement)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRENOM** | **ADRESSE** | **TELEPHONE / PORTABLE** |
|  |  |  | D |
| Port |
| T |
| PROFESSION |  | Mail |

**VICE-PRESIDENT(E)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRENOM** | **ADRESSE** | **TELEPHONE / PORTABLE** |
|  |  |  | D |
| Port |
| T |
| PROFESSION |  | Mail |

**SECRETAIRE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRENOM** | **ADRESSE** | **TELEPHONE / PORTABLE** |
|  |  |  | D |
| Port |
| T |
| PROFESSION |  | Mail |

**TRESORIER (IèrE)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRENOM** | **ADRESSE** | **TELEPHONE / PORTABLE** |
|  |  |  | D |
| Port |
| T |
| PROFESSION |  | Mail |

|  |
| --- |
| PERSONNE À CONTACTER |

(Coordonnées qui figureront dans le répertoire des associations)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRENOM** | **ADRESSE** | **TELEPHONE / PORTABLE** |
|  |  |  | D |
| Port |
| T |
| Fonction au sein de l’association |  | Mail |

|  |
| --- |
| Présentation générale |

|  |
| --- |
| PERMANENCES DE L'ASSOCIATION |

Lieu : ………….

Jours et heures : ………….

 ………….

 ………….

|  |
| --- |
| ADHERENTS |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nombre d'adhérents résidant à Niort | Nombre d'adhérents résidant dans la Communauté d'Agglomérationdu Niortais (Hors Niort)\* | Nombre d'adhérents résidant hors Niort et Communautéd'Agglomération | Total général |
|  |  |  |  |

\* Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir S/Niort, Bessines, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, Frontenay Rohan-Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Juscorps, La Foye-Monjault, La Rochénard, Le Bourdet, Le Vanneau-Irleau, Magné, Marigny, Mauzé sur le Mignon, Plaine d’Argenson, Prahecq, Prin Deyrançon, St Gelais, , St Georges de Rex, St Hilaire la Palud, St Martin de Bernegoue, St Maxire, St Rémy, St Romans des Champs, St Symphorien, Sansais, Sciecq, Val du Mignon, Vallans, Villiers-en Plaine, Vouillé.

|  |
| --- |
| LICENCE D’ENTREPRENEUR DE SPECTACLE |

Conformément à la circulaire d’application du 13 juillet 2000 relative à la licence d’entrepreneur de spectacles, le versement d’une subvention publique est assorti de la possession d’une licence quel que soit le nombre de représentation.

Par conséquent, vous devez solliciter la licence auprès des services de la DRAC dès lors que l’organisation d’un ou plusieurs spectacles organisés avec le concours d’un artiste et/ou d’un technicien rémunéré est inscrite dans vos statuts et/ou vos activités.

Êtes-vous titulaire d’une ou plusieurs licences d’entrepreneur de spectacles ?

 [ ]  Licence de 1ère catégorie (exploitation d’une salle de diffusion)

 [ ]  Licence de 2ème catégorie (producteur)

 [ ]  Licence de 3ème catégorie (diffuseur)

Nom du détenteur de la licence : ………………………………………………………………………….

|  |
| --- |
| Présentation générale  |

|  |
| --- |
| LE PERSONNEL |

Merci de renseigner 1 ligne par personne.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description des emplois (1) | Types d’emploi | Temps de travail |
| CDI | CDD | Emploi aidé (type) | Intermittent | Personnel extérieur | Temps plein | Temps partiel (2) |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| TOTAUX |  |  |  |  |  |  |  |

(1) Description des emplois : direction, secrétariat, techniciens, etc.

(2) Précisez le % du temps de travail ou au moins le temps de travail par semaine.

|  |  |
| --- | --- |
| **Equivalent temps plein (ETP) de la masse salariale** |  |

|  |
| --- |
|  Pièces à joindre à votre dossier(dans tous les cas) |

* En cas de modification, un exemplaire des statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la parution au Journal Officiel.
* Copie des licences d’entrepreneur de spectacle (document obligatoire pour toute structure bénéficiant d’une subvention publique et organisant au moins une représentation de spectacle avec le concours d’un artiste et/ou d’un technicien rémunéré).
* Bilan d’activités 2023 mentionnant, notamment, les actions menées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (Clou Bouchet, Tour Chabot/Gavacherie, Pontreau/Colline Saint André).
* Compte de résultat analytique prévisionnel 2023 de la structure, établi à la date de la demande.
* Date de votre prochaine Assemblée Générale (présentation du bilan moral et financier, du bilan d’activités, des comptes annuels).
* Projet 2024 correspondant au(x) volet(s) au titre duquel (desquels) est effectuée la demande de subvention.
* Budget prévisionnel 2024 de la structure \*.
* Livre de paie 2023.
* Tarifs de cotisation et d’activités.
* Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal récent. Il doit notamment comporter l’adresse de l’agence et le code BIC ou SWIFT.

**\* ATTENTION** :

La présentation budgétaire devra être conforme aux dispositions de l’arrêté du 11 octobre 2006 si la

subvention municipale est supérieure à 23 000 €.

|  |
| --- |
|  Pièces et éléments à fournir par volet |

**1/ VOLET AIDE A LA STRUCTURATION**

* Livre de paie 2023.
* Copie des factures de l’année 2023 des prestations externalisées concernant l’emploi administratif.
* Pour les Ecoles : le projet pédagogique ou d’établissement, ainsi que le détail du parcours des intervenants rémunérés au régime général.

**2/ VOLET AIDE AU PROJET DE CREATION**

* CV de l’équipe artistique.
* Descriptif du contenu du projet, intégrant le cas échéant les interventions artistiques.
* Calendrier de résidences de création.
* Bilan de la diffusion sur l’année 2023 (spectacle / lieux de représentations / nombre de représentations / montant des ventes du spectacle).
* Copie des lettres d’intention d’accueillir le spectacle, ou pré achats ou co-productions.
* Budget prévisionnel de la production du spectacle détaillant les charges de personnel par les rubriques suivantes : « Création », « Répétitions », « Représentations », « Administration », pour les années 2024 et 2025.
* Budget prévisionnel 2024 de la structure.

**3/ VOLET AIDE A LA DIFFUSION**

* Liste des spectacles figurant au répertoire de la compagnie en 2024, faisant apparaître le titre de l’œuvre, l’année de création, le nombre d’artistes et de techniciens nécessaires à la représentation.
* Bilan de la diffusion par spectacle des années 2022 et 2023 (spectacle / lieux de représentations / nombre de représentations / montant des ventes par spectacle), incluant le détail des interventions dans les quartiers prioritaires de Niort (Clou-Bouchet, Tour Chabot/Gavacherie, Pontreau/Colline Saint André).
* Plan de diffusion établi pour la saison en cours (juillet 2023/juin 2024) et le plan de diffusion pour la saison à venir (juillet 2024/juin 2025).
* Copie des factures acquittées des spectacles vendus, accompagnés d’un support de communication annonçant la représentation.
* Le cas échéant, attestation de participation à un festival national émanant de l’organisateur et indiquant le titre du spectacle présenté ou tout autre document justificatif, ainsi que la présentation de la mission et du profil du chargé-e de diffusion.

 **4/ VOLET AIDE AU PROJET D’ACTION CULTURELLE**

* Descriptif du contenu du projet d’action culturelle et calendrier de réalisation, indiquant l’objectif artistique et social, les lieux d’intervention, les dates d’intervention, les intervenants, le nombre d’heures total par intervenant, les publics visés et les partenaires, sous la forme du tableau ci-dessous et par action.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Descriptif de l’action culturelle (contenu, objectif artistique et social) | Lieu de réalisation | Dates/période | Intervenants | Nombre d’heures total par intervenants | Type de Public et nombre de participants | Partenaires |

* Bilan 2023 des actions culturelles, incluant le détail des interventions dans les quartiers prioritaires de Niort (Clou-Bouchet, Tour Chabot/Gavacherie, Pontreau/Colline Saint André).
* Livre de Paie 2023.
* CV des artistes intervenants.
* Mode de restitution du travail, le cas échéant.
* Budget analytique prévisionnel 2024 des interventions.

**5/ VOLET AIDE A L’ORGANISATION D’EVENEMENTS ARTISTIQUES**

* Présentation du contenu de l’événement, ses dates, son intérêt artistique et son intérêt pour le public, ses objectifs en termes de fréquentation et d’organisation, ses indicateurs de réussite.
* Plan de communication.
* Bilan qualitatif et financier de l’édition précédente détaillant les coûts artistiques, techniques et de communication, incluant le détail des interventions dans les quartiers prioritaires de Niort (Clou-Bouchet, Tour Chabot/Gavacherie, Pontreau/Colline Saint André).
* Bilan financier de la structure organisatrice (Bilan et compte de résultat de l’année 2023).
* Budget prévisionnel 2024 de l’événement, détaillant les coûts artistiques, techniques et de communication.
* Budget prévisionnel 2024 de la structure organisatrice.

|  |
| --- |
|  Attestation sur l’honneur |

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie même si vous ne sollicitez pas de subvention**.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) ……………………………………………………………………………… (Nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association ………………………………………………………………………

Autorise la Ville de Niort en lien avec Niort Associations à diffuser sur le site internet [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com) et dans le répertoire des associations les renseignements concernant l'état civil de l'association (parties grisées du dossier : le nom de l'association, ses coordonnées, le descriptif de ses activités, son lieu et ses horaires de permanence, le nom du président et le nom et les coordonnées du contact) 1

* Certifie exactes les informations du présent dossier, comprenant l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés ;
* Demande auprès de la Ville de Niort une subvention de : ………………………€ 2

Toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son bénéficiaire conformément à son affectation.

Cela signifie :

* Qu’elle ne peut financer que les opérations que les collectivités ont choisi de financer ;
* Qu’elle ne peut être reversée à un tiers ;
* Que son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète.

Fait à ………………………………, le ………………………………

 Signature

1 Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (conformément au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016).

Pour l’exercer, adressez-vous :

- par courriel à : protectiondonneespersonnelles@agglo-niort.fr

- ou par courrier à l’attention du délégué à la protection des données, Communauté d’Agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex.

2 Cette somme doit être la même que celle figurant dans le budget prévisionnel 2024.

**Informations juridiques :**

**La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l’article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoire la transmission du compte rendu financier à la Ville de Niort dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention lui a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.**

**L’article L 612-4 du Code du Commerce rend obligatoire la publication des comptes annuels au Journal Officiel des associations et fondations d’entreprise (JOAFE) dans les cas suivants :**

* **Associations percevant une aide publique d’un montant total annuel supérieur à 153 000 € ;**
* **Associations recevant des dons (ouvrant droit à un avantage fiscal, au profit du donateur, à un avantage fiscal au titre de l’impôt sur le revenu ou de l’impôt sur les sociétés) d’un montant global annuel supérieur à 153 000 euros.**

**La publication doit intervenir dans les 3 mois suivant leur approbation par l’organe délibérant statutaire.**

**L’Article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales précise que toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.**

|  |
| --- |
| Contrat d’engagement républicain |

**L'Association** ………………………………………………………………………………………………………….

Représentée par Monsieur/Madame …………………………………………………………, Représentant(e) légal(e),

s’engage à respecter et à faire respecter le présent contrat d’engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d’un agrément de l’état :

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.
A cette fin, la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain :

**ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.
L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.
Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

**ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.
Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

**ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.
Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.
Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

**ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.
Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.
Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.
Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

**ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ………………………………, le ……………………………….

L'Association

Le(a) Représentant(e) légal(e) Signature